Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

- 1. Débitrice: **Société de laiterie de Courfaivre**, Sous le Noir-Bois 121, **2853 Courfaivre**
- 2. Délai pour contester l'état de collocation:

08.05.2013 jusqu'au 28.05.2013

- **3. Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 8 mai 2013 :
 - 1. L'inventaire.
 - 2. L'état de collocation.
 - 3. La décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire, poursuivre ou provoquer une action en justice, au nom de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collocation).

Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti pour :

1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour :

- 2. Intenter une action contre l'état de collocation.
- 3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le silence sont réputés l'avoir acceptée.

Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'administration de la faillite.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites 2800 Delémont

00893271

